

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BERNISSART

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA FORÊT DE BERNISSART (PROJET)

Projet de décision qui relève de la catégorie A2 des plans et programmes dont l'adoption comporte une phase de participation du public, telle que déterminée par l'article D.29-1, §3 du Code de l'Environnement. Projet de décision soumis à enquête publique en vertu de l'article 59 §2 du Code Forestier.

Enquête publique organisée conformément aux articles D. 29-7 à D.29-20 et R.41-6 à R.41-9 du Code de l'Environnement.

L'Administration communale porte à la connaissance de la population que le Projet de Plan d'Aménagement Forestier (PAF) de la Forêt de Bernissart, dont l'auteur est le SPW-ARNE-Département de la Nature et des Forêts-Direction Extérieure de Mons, ainsi que le Rapport d'Incidences Environnementale (RIE), sont soumis à enquête publique. Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public en vue de l'adoption de ce plan par la Commune de Bernissart, propriétaire de la forêt de Bernissart.

La durée de cette enquête publique est de 45 jours.

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date d'ouverture de l'enquête publique	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête publique	Réclamations et observations à adresser aux adresses suivantes jusqu'au 15/11/2021
24/09/2021	01/10/2021	Service des Travaux de la Commune, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart, le 15/11/2021 à 15h	<u>Par voie postale :</u> Collège communal, Place de Bernissart n° 1 à 7320 Bernissart <u>Par e-mail :</u> patrick.dujardin@bernissart.be

L'enquête publique est réalisée sur le territoire de la Commune de Bernissart.

Le dossier peut être consulté, sur RDV, à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, de 8h15-11h45 et 12h45-16h15, ainsi que le 09/11/2021 jusqu'à 20h, à l'adresse suivante : Service des Travaux de la Commune, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart.

La personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24h à l'avance auprès du Service des Travaux (Patrick Dujardin - 069/59.00.65 - patrick.dujardin@bernissart.be).

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale de Bernissart dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

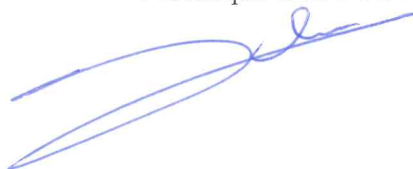
Les réclamations et observations verbales peuvent être recueillies sur RDV par l'agent communal ci-dessus.

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le projet auprès des personnes dont les coordonnées sont reprises ci-dessus ou au cantonnement de Mons (rue Achille Legrand, 16 à 7000 Mons - 065/32.82.41) et à la Direction de Mons du Département de la Nature et des Forêts (rue Achille Legrand, 16 à 7000 Mons - 065/32.82.41).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le projet objet de la présente enquête publique est la Commune de Bernissart.

A Bernissart, le 17/09/2021

La Directrice générale,
Véronique BILOUET



PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

